

Situation 1

1. Non, Léa n'a pas respecté le droit d'auteur.
2. Elle aurait dû citer l'auteur, indiquer la source du texte, demander l'autorisation si nécessaire, et signaler toute coupure éventuelle avec des crochets.

Situation 2

1. Non, Paul aurait dû demander l'accord de toutes les personnes visibles avant de publier la photo.
2. Il s'agit d'une atteinte au droit à l'image. Il doit supprimer la photo sous peine de poursuites ou de sanctions.

Situation 3

1. Non, ce n'est pas légal d'utiliser une image sans s'assurer qu'elle est libre de droits ou sans autorisation.
2. L'entreprise risque une amende, des poursuites judiciaires et devra retirer immédiatement l'image.

Situation 4

1. Oui, la plateforme a ce droit si Lucas a accepté les CGU, ce qui est généralement automatique à l'inscription.
2. Il devrait lire attentivement les CGU avant de publier et éviter de partager des contenus sensibles ou qu'il souhaite garder privés.